



Commune de
Crans

Crans, le 2 décembre 2024

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **2 décembre 2024**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 30/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes ;
- Où** les rapports de la Commission des travaux et de la Commission des Finances, chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu** qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes ;
2. de porter le montant de CHF 91'885.00 TTC, en augmentation du compte 1403.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif) ;
3. d'amortir cette somme sur 40 ans, soit CHF 2'300.- par année.

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire ad hoc

Pascaline KELLER